

Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche

DÉLIBÉRATION N° 2023-040

EN DATE DU 11 JUILLET 2023

CONTRACTUALISATION : CTRRTE, MISE À JOUR 2024 DE LA PRIORISATION DES PROJETS

Le Conseil Communautaire s'est réuni le onze juillet deux mille vingt trois à dix-neuf heures, à la salle des fêtes de Roches, selon convocation le 27/06/2023, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

M. Didier THEVENET a été désigné secrétaire de séance.

Présents (23) :

AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, CHAVANT Philippe, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LABESSE Michel, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, LANGLOIS Roger, MARSALEIX Guy, MOULIN Éveline, PILAT Hélène, POLLI Martine, ROUSSILAT Florence, THEVENET Didier.

Absents ayant donné pouvoir (1) :

APPERE Roger donne pouvoir à GUYOT Pierre.

Excusés (3) :

DARVENNE Céline, MOREAU Adrien, POIRIER Michel.

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	23	24	21 *	21	0

* 3 abstentions

Vu la délibération n°2021-083 en date du 08/12/2021 qui valide le contrat territorial de ruralité, de relance et de transition écologique (CTRRTE) ;

Vu la délibération n°2021-084 en date du 08/12/2021 priorisant les actions du CTRRTE pour l'année 2022 ;

Vu la délibération n°2022-055 en date du 22/09/2022 priorisant les actions du CTRRTE pour l'année 2023 ;

Lors de la séance du conseil communautaire, une liste de projets sera proposée au vu de la priorisation de l'année précédente et de la consultation auprès des Mairies réalisée par les services de la Communauté de communes Portes de la Creuse en marche.

Dans le cadre du CTRRTE, il est demandé de rédiger des fiches actions individuelles sur 5 projets suffisamment mûrs pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Il est proposé de retenir les actions suivantes au titre de l'année 2024 :

- Création Pôle de santé à CHÂTELUS-MALVALEIX
- Restructuration du bâtiment mairie/école et Utilisation énergie renouvelable à MÉASNES
- Site Autonomie de la CCPCM
- Utilisation énergie renouvelable pour bâtiments communaux à LA CELLETTE
- Création d'un gîte à NOUZIERS

Après en avoir délibéré, à la majorité des voix et avec 3 abstentions, le Conseil Communautaire :

- **VALIDE** les actions prioritaires pour 2024,

- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention.



Fait à Genouillac, le 11 juillet 2023,
Guy MARSALEIX, Président,